



MEMORANDUM/NOTE DE SERVICE

To / Dest. : LAW SOCIETY OF NEW BRUNSWICK
BARREAU DU NOUVEAU-BRUNSWICK

From / Exp. : MICHAEL J. BRAY, Q.C./c.r.
Registrar / Registraire

Re / Objet : FILE NUMBERING IN COURT OF APPEAL / NUMÉROTATION DES
DOSSIERS DE LA COUR D'APPEL

Date : 2006-09-26
Revision/Mise à jour 2011-10-07

Although the changes to Rule 62 scheduled to come into force on March 1, 2008 are only a small step toward full electronic filing, we wish to make some changes in preparation for a more complete system.

When separating numbers and letters on the file designation of documents tendered to the Court of Appeal, would you begin using hyphens instead of obliques because the latter can cause problems with some electronic directories.

Thank you for your cooperation.

Les modifications à la Règle 62, dont l'entrée en vigueur est prévue pour le 1^{er} mars 2008, ne sont qu'un modeste pas vers la mise en œuvre d'un système complet de dépôt électronique de documents. Nous désirons tout de même effectuer quelques changements en prévision de ce système.

Nous vous prions donc de commencer à utiliser des traits d'union plutôt que des barres obliques pour séparer les chiffres et lettres des désignations de document produit en preuve à la Cour d'appel. Les barres obliques risquent d'entraîner des problèmes pour certains répertoires électroniques.

Je vous remercie de votre collaboration.


Michael J. Bray, Q.C./c.r.